



Victime d accident medical

Par **cafrine**, le **29/09/2009** à **11:28**

Bonjour,j ai 3 enfants tous nes par cesariennes, ayant des problemes medicaux , je nai plus le droit d en avoir , jai eu une ligature des trompes (methode pomero)pendant la derniere cesarienne,aujourd'hui a peine 16 mois apres je me retrouve enceinte, lapire des chose, on me propose ivg le risque etant trop important avec LE risques de perdre la vie, mais il refuse de qualifier ceci en ivt,il me propose l aspiration la grossesse etai trop avancer 12 semaines,il me donne un medicament pour ramollir le col, pour que l'intervention se passe bien , mais se médicament a eu une complication médical sur moi jai une une hemorragie accompagné de douleurs atroces,mon mari ma emmener d urgence a l hopital , jai perdu le bébé a l entrée de l hopital , aujourd'hui je suis traumatiser , je ne vis plus , je n arrive plus a dormir , je me pose des questions que c est il passer? jai recuperer mon dossier médical,quel sont mes droits ? Ppuis- je demander réparation? L ECHEC DE LA LIGATURE DES TROMPES EST DE 0,2% SUR 200 FEMMES SUR UNE PERIODE DE 10ANS

Par **Allex**, le **03/01/2010** à **01:35**

Bonjour,rnrnVous devriez vous tourner vers la CRCI (commission régionale de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux, affections iatrogènes et infections nosocomiales) qui s'occupe du règlement amiable du contentieux médical. C'est une procédure totalement gratuite qui vous permettra de demander réparation de vos préjudices.rnrnN° Azur: 0810 600 160rnou rnwww.oniam.fr, rubriques documents, puis formulaire (ce formulaire intitulé Dossier de demande d'indemnisation est indispensable pour saisir officiellement cette commission).rnrnBien à vous,rnAllex